



Activité Escalade

Règlement intérieur

Objet du document

Le présent règlement intérieur décrit les règles de pratique de l'escalade au sein de la Section Escalade de Pyrénéa Sports auxquelles tout adhérent à la section, mineur ou majeur, doit se conformer.

L'objet de ces règles est de permettre à tous de grimper dans de bonnes conditions de sécurité et dans un environnement favorable.

Condition d'accès

L'accès aux créneaux hebdomadaires, sorties en falaise organisées par le club et aux stages est réservé aux adhérents du club, à jour dans leurs cotisations et ayant souscrit à l'option escalade.

Cette adhésion comprend la licence FFME, obligatoire pour tous.

Certains événements peuvent être ouverts occasionnellement à des non adhérents (exemple : participation à un stage auquel est déjà inscrit le frère ou la soeur membre de Pyrénéa). Des licences FFME Découvertes pourront être demandées dans ces cas.

Les adhérents ne peuvent accéder aux structures d'escalade qu'en présence d'un responsable et uniquement dans les horaires des créneaux autonomes ou des créneaux de cours pour lesquels ils se sont inscrits.

Certains créneaux pourront être annulés pour des raisons exceptionnelles (fermeture des SAE pour maintenance, plans canicules, ...). Les adhérents en seront informés par mail et/ou via les groupes Whatsapp. Pyrénéa Sport ne saurait être tenu pour responsable de l'annulation de ces créneaux.

Règlement intérieur des SAE

En plus du règlement intérieur de la Section, les pratiquants devront se conformer à celles des SAE qui nous accueillent.

Notamment :

A la SAE "Jean-François GILLES" (UPPA) : se signaler à l'arrivée dans le Gymnase au personnel d'accueil de l'UPPA (bureau vitré à gauche en entrant)

Au gymnase A.Beltrame :

- Ne pas marcher en chaussons sur le parquet ni sur le linoléum. Garder le lieu bien propre.
- Les cordes doivent être passées dans les relais et mises en poupées en fin de séance. En cas de besoin, le/la responsable de créneau peut demander l'aide d'autres adhérent(e)s pour remonter les cordes et les plier.

Cours d'escalade

Le pratiquant s'engage à :

- Respecter les consignes du moniteur sur l'organisation de la séance et la sécurité
- En début de séance, ne pas commencer à grimper si le moniteur n'est pas arrivé
- Respecter les règles de sécurité. Notamment :
 - Pratiquer la vérification mutuelle avec son compagnon de cordée avant de se lancer dans une voie
 - Ne pas démarrer dans la voie sans le feu vert du moniteur
 - A l'assurage :
 - Rester vigilant et observer en permanence le grimpeur
 - Respecter les consignes d'utilisation du matériel et, notamment : ne JAMAIS lâcher la partie de corde de vie, en dessous du matériel
 - Demander l'accord du moniteur avant de redescendre le grimpeur(et sans son accord, ne pas toucher pas au "frein" du grigri).
 - Descendre son partenaire régulièrement, à une vitesse limitée, jusqu'à ce que ses deux pieds touchent le sol.
- Respecter les autres grimpeurs et contribuer par son comportement à entretenir une ambiance de grimpe sereine et conviviale. Notamment :
 - Pas d'insultes, de propos racistes, sexistes ou stigmatisants.
 - Ne pas courir dans la salle, ne pas crier.

Afin de préserver de bonnes conditions de sécurité et d'apprentissage durant ses cours, le formateur pourra être amené à exclure un adhérent en cas de non-respect répété de ces règles.

En fin de séance : les pratiquants de moins de 16 ans doivent rester dans la salle, sous la surveillance du moniteur, jusqu'à l'arrivée de leurs parents. Si les parents autorisent leurs enfants à rentrer seuls, ils doivent le signaler par écrit au moniteur.

Le port du tee-shirt du club est fortement recommandé. Il aide au repérage des membres entre eux et par le responsable du créneau.

Créneau SAE adultes autonome

Fréquentation, accès aux créneaux :

- Un(e) responsable habilité par le président du club et le bureau de la section escalade est présent(e) à chaque créneau. Son rôle est d'accueillir les adhérent(e)s, de veiller au respect des règles de sécurité, de coordonner la remise en état de la salle. Les responsables ont suivi une formation fédérale d'initiateur ou sont encouragé(e)s à en suivre une. Les adhérent(s) sont à l'écoute de leurs recommandations.
- Des jauges existent pour les créneaux autonomes (16 à l'UPPA et 40 (en comptant les cours) à Beltrame). Si ces limites venaient à être atteintes régulièrement, un système de réservation pourrait être mis en place.
- Chacun(e) est invité à signaler son arrivée et son départ au bénévole responsable du créneau, et à remplir la feuille de présence à disposition.
- La fréquentation des créneaux autonomes est subordonnée à la maîtrise des techniques d'assurage et de progression définies dans le module sécurité du passeport orange FFME. Les responsables de créneaux peuvent demander à s'assurer de cette maîtrise pour tout(e) nouvel(le) inscrit(e) avant que l'inscription ne soit possible auprès du secrétariat du club.

- Une formation “sécurité verticale” est proposée sur une demi-journée en début de saison. La participation à cette formation est obligatoire pour les grimpeurs dits “autonomes”, ou la validation, par bénévole initiateur ou B.E., des compétences travaillées.

Sécurité : grimper dans la confiance mutuelle

- Respect des règles de sécurités de la ffme (voir annexe)
- L'escalade n'est possible qu'en présence des responsables de créniaux.
- Il est proscrit d'assurer pieds nus.
- Pour l'assurage, le port de gants est vivement recommandé.
- L'encordement (nœud de huit avec nœud d'arrêt) fait l'objet d'une vérification mutuelle consciencieuse. L'encordement par un nœud de chaise est déconseillé : moins visuel et moins connu, il ne facilite pas la vérification mutuelle.
- Témoin d'une situation qui paraît dangereuse? Ne pas hésiter à intervenir : la sécurité est l'affaire de tout le monde. Mieux vaut arrêter une cordée que de rester dans le doute : au pire, la situation ressentie comme dangereuse fera l'objet d'un échange de connaissances.
- Rappel des compétences demandées dans le module sécurité du passeport orange

... comportement compatible avec une gestion autonome de la sécurité

... avant de grimper, savoir vérifier l'état de la corde et du harnais et connaître les critères de mise en retrait et de mise au rebut

... en assurant, anticiper les actions du grimpeur pour donner de la corde et reprendre le mou sans gêner sa progression

... freiner et arrêter une chute de manière dynamique

Le port du tee-shirt du club est fortement recommandé. Il aide au repérage des membres entre eux et par le responsable du créniau.

Matériel personnel et collectif

- Vérifier régulièrement le bon état de son matériel personnel (baudrier, système d'assurage, mousqueton, casque et longe en extérieur)
- Préférer les systèmes d'assurages suivants : grigri, smart, reverso (mieux connus donc plus facilement contrôlables par les autres grimpeurs)

Sorties extérieures

Le responsable:

Le responsable de la sortie est une personne reconnue compétente par le bureau ou le comité directeur du club.

Sa présence vise à :

- S'assurer que le site choisi pour la sortie est adapté et autorisé à la pratique.
- S'assurer que les conditions météo permettent l'activité.
- Assurer l'information des participants à la sortie, leur permettant de découvrir le site choisi et le niveau des voies proposées dans lesquelles ils décideront de s'engager (consultations de topos,...)

Le responsable de la sortie favorise la pratique en sécurité, il lui appartient donc de:

- Rappeler que chacun doit vérifier l'état de son matériel personnel et que le port du casque est obligatoire.
- S'assurer que chaque participant maîtrise les manipulations essentielles avant de démarrer (nœud de huit et nœud d'arrêt, nœud en bout de corde, assurage, relais, réchappe, rappel) et qu'il possède tout le matériel nécessaire pour cela.
- Insister sur la communication entre partenaires de cordée, toujours informer son partenaire de ce que l'on fait. C'est l'occasion d'informer sur les différents types de communication, verbale ou non verbale.

Avant la sortie :

- Le responsable annonce la sortie sur le groupe Whatsapp approprié
- Il rédige une annonce dans la rubrique "annonces et sorties" du site Internet du club
- Il déclare la sortie et les participants sur le site du club.

Les participants :

Les participants s'engagent à :

- Regarder en amont si la sortie correspond à ses capacités d'endurance et techniques.
- Vérifier l'état de son matériel
- Respecter les consignes de sécurité données par l'encadrant :
 - * Vérification mutuelle
 - * Port du casque obligatoire
 - * Les gants d'assurage sont vivement recommandés

Le participant pensera à s'équiper correctement comme pour toute sortie extérieure : coupe-vent, polaire, casquette, barres ou biscuits, eau ...

Effectifs:

- Sortie couennes : un responsable pour 5 participants
- Sortie grande voie : un responsable pour 3 participants

Transports :

Les participants se rendent sur le lieu de la sortie par leur propres moyens.

Le co-voiturage est bien sûr vivement conseillé. Tarif suggéré pour des sorties locales : 0,30€ par km, à diviser par le nombre de personnes (conducteur inclus).

Il nous appartient à tous de porter et transmettre des valeurs citoyennes lors des sorties en milieu naturel : respect des partenaires, du lieu, des zones de protection de la faune et de la flore...et des autres cordées que nous rencontrerons peut-être sur les voies.

Bénévolat

Le dynamisme d'un club implique l'investissement de bénévoles.

Ce temps de bénévolat est nécessaire pour l'**organisation du quotidien** : participations régulières aux diverses instances du club, organisation des séances, des sorties extérieures, communication avec les parents, les moniteurs,

N'hésitez donc pas à contacter les responsables pour leur signaler que vous souhaitez vous impliquer dans la vie de votre club.

Le bénévolat est aussi indispensable pour l'organisation d'**événements exceptionnels** : compétitions, journées portes ouvertes, journée d'inscription,

Le bureau de la section escalade vous encourage donc vivement à répondre présent aux sollicitations qui pourront vous être faites par les organisateurs de ces événements, qu'ils soient propres à la section escalade ou non (exemple : Le Triathlon annuel).

Annexes

[Affichette sécurité FFME](#)

[Les règles de sécurité de la FFME : bloc, difficulté et vitesse](#)

[Fiches techniques escalade de la FFME](#)